

Agence Nationale
de la Statistique
et de la Démographie



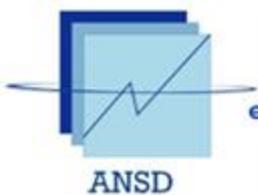
Présentation sur les Flux financiers illicites

**Atelier régional sur le lancement de la mesure statistique sur les flux financiers illicites (FFI) pour les pays pilotes en Afrique
16 – 17 juin 2021**

Introduction

Les FFI sont définis de plusieurs façons. Ils sont des mouvements illégaux d'argent d'un pays à l'autre.

- ✓ Les flux financiers illicites impliquent généralement les pratiques suivantes : blanchiment d'argent, pots-de-vin par des entreprises internationales et évasion fiscale, falsification des transactions commerciales, corruption, etc.
- ✓ FFI s'estiment à 88,6 milliards \$ par an pour l'Afrique (rapport 2020 CNUCED sur le développement durable en Afrique). 166 millions d'euros selon le Forum civil pour le Sénégal
- ✓ Le secteur extractif est le plus touché en Afrique (85% des ressources proviennent du secteur extractif)



Plan de présentation

- I. Agences ayant une expertise et des données sur les FFI
- II. Les FFI les plus pertinents pour le Sénégal
- III. Attentes concernant le projet pilote

Agences ayant une expertise dans les FFI

❖ **OFNAC (Office national de lutte contre la corruption)**

- ✓ *Lutte contre la corruption (développement d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption 2020-2024)*

❖ **CENTIF (Cellule nationale de traitement des informations financières)**

- ✓ *L'adoption de la loi uniforme n°2018-03 du 23 février 2018 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBCFT)*
- ✓ *Du décret n°2019-1499 du 18 septembre 2019 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité national de lutte contre le blanchiment*

❖ **ITIE (Initiative pour la transparence dans les industries extractives)**

Recommandation faite dans le rapport de 2019

- ✓ *finaliser le manuel de procédure pour la gestion des titres miniers qui est en cours d'élaboration à la DMG et de prévoir des contrôles systématiques sur les transactions opérées sur les titre miniers.*

❖ **Autres institutions (DGID, DGD, etc.)**

Les FFI les plus pertinents pour le Sénégal

- ***Les industries extractives***

Les industries extractives bénéficient d'avantages fiscaux sur les 5 premières années d'activités. Durant cette période, elles ont tendance à surexploiter les ressources pour maximiser leur profit.

- ***Secteur minier***

Dans la fabrication de matériaux de construction en particulier les cimenteries, les ressources minières utilisées sont largement sous-évalué afin de minimiser les montants à payer au titre de la redevance minière

- ***Sous déclaration (DSF)***

Les déclarations fiscales incorrectes sur le chiffre d'affaires et les charges des entreprises des entreprises formelles

Attentes pour le projet pilote

- ***Renforcement de capacité sur les FFI particulièrement pour l'appréhension des dépenses d'investissement réalisées par l'industrie minière et extractive***
- ***Renforcement de capacités pour appréhender les statistiques sur les blanchissements, l'évasion fiscale, la corruption et l'évaluation des dépenses qui pourraient être assimilées comme des prélèvements sur les bénéfices des sociétés***
- ***Renforcement de capacité sur les méthodes statistiques utilisées pour mesurer les FFI***



Agence Nationale
de la Statistique
et de la Démographie



REPUBLIQUE DU SENEGAL

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION

CONTACT : Malick DIOP
TEL : 77 443 47 23
malickdiop.diop@ansd.sn